



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-45246>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **26-45246**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-9142

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 27/01/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Saint-Maurice

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21940069400010

Ville : Saint-maurice cedex

Code postal : 94415

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 94

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Achat d'horticoles

Code CPV principal - Descripteur principal : 03121100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison d'horticoles et est décomposé en 3 lots : Lot n°1 : fourniture et livraison des annuelles, bisannuelles, chrysanthèmes, bulbes et oignons. Lot n°2 : fourniture et livraison de vivaces, graminées, rosiers et arbustes. Lot n°3 : acquisition de fournitures horticoles diverses. Le marché est un accord-cadre à bons de commande, exécuté par l'émission de bons de commande, avec des prix unitaires. Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu avec un montant minimum annuel et un montant maximum annuel comme suit : Lot n°1 : Montant minimum annuel : 5.000 € HT - Montant maximum annuel : 22.000 € HT Lot n°2 : Montant minimum annuel : 2.000 € HT - Montant maximum annuel : 20.000 € HT Lot n°3 : Montant minimum annuel : 1.000 € HT - Montant maximum annuel : 10.500 € HT Le marché comprend deux catégories de fournitures : les fournitures de base définies aux bordereaux des prix unitaires propres à chaque lot ; les fournitures complémentaires non listées, dites « fournitures catalogue », susceptibles d'être commandées afin de répondre à des besoins occasionnels ou spécifiques. Enfin, le marché est

conclu pour une durée initiale de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement trois (3) fois, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre (4) ans.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

La présente consultation a fait l'objet d'une déclaration sans suite conformément aux dispositions des articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du code de la commande publique. Cette décision est motivée par un motif d'intérêt général tenant à la redéfinition des besoins de la collectivité. En effet, il est apparu nécessaire de réexaminer et d'actualiser le cahier des charges afin de garantir son adéquation avec les besoins réels de la Ville.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/05/2026